

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

JUILLET 2024
GAZETTE N° 20

DANS CE
NUMERO

Le mot du maire	1
Association « Les Amis de l'Orgue »	2
Cours de danses à Salles sur l'Hers	2
Les gestes qui sauvent	2
Manifestations à venir	2
La Marela : « Bal de l'été »	3
Comité des fêtes : Nouvelle équipe	3
Yoga	3
Fitness et Pilates	3
Gym seniors	3
Moustiques tigre	4
Déchèterie	4
Etat Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

www.saint-michel-de-lanes.fr

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h,
vendredi 14h/18h

Mes chers concitoyens,

Avec un peu de retard paraît notre gazette du premier semestre 2024, parution perturbée par l'organisation des élections législatives pour lesquelles la participation au second tour a été de 74,7% pour 66,7% à l'échelon national. C'est une tradition : la mobilisation des saint michelois est toujours supérieure à celle du pays preuve de l'attachement citoyen à nos institutions.

Je m'attarderai sur quelques points importants qui vont toucher à la vie de la commune dans les temps à venir.

Le premier concerne la création d'un PDA (Plan délimité des abords) qui a pour but d'établir un périmètre plus logique que le traditionnel cercle des 500 m par rapport aux édifices inscrits sur la liste des monuments historiques (église et calvaire). Certaines parties de la commune sortiront de l'ancien périmètre, d'autres y rentreront. Une enquête publique aura lieu au cours de laquelle chacun pourra donner son avis. Les services de l'État jugeront alors de leur pertinence.

La commune vient de se porter acquéreur de la maison de M. Salafa. Le compromis de vente a été signé. L'acte devrait l'être courant septembre. Les locaux pourront être affectés à diverses destinations : box à louer, ateliers municipaux, etc. Le conseil municipal a également voté pour l'acquisition du restaurant « Les Marronniers ». L'acte d'achat devrait être signé lui aussi en septembre. Par ces acquisitions la commune constitue un patrimoine foncier qui lui faisait cruellement défaut.

Certains de nos concitoyens s'étant alarmés du maintien de l'éclairage public, j'ai décidé de lancer une enquête auprès de vous. Un papier est joint à cette gazette. On vous demande de répondre par oui ou non à la proposition d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin. Je compte sur votre implication pour répondre rapidement à cette question. Je rappelle cependant que dans les communes où l'éclairage de nuit a été supprimé, ceux qui avaient demandé l'extinction des lumières ont supplié qu'on les rétablisse en raison des inconvénients qui en découlent. De toute façon, la décision peut être réversible.

Je terminerai ce mot d'introduction par deux remarques. On constate un laisser-aller certain en ce qui concerne le ramassage des crottes de chien en particulier dans le *Jardin de la Vierge*. Pourtant des sacs sont à la disposition de tous. En cas de non respect systématique de cette mesure élémentaire de propreté et d'hygiène il sera procédé à la verbalisation des contrevenants.

Enfin nous pensons pouvoir faire faire dans le courant de l'automne les trottoirs entre le rond-point d'entrée dans le village et la station-service ainsi qu'entre le chemin de la Boulbène et le chemin de Turenne.

Bon été à tous.

Thierry Lèguevaques

Association « Les Amis de l'Orgue »



Le 26 juin, l'association a reçu le directeur de l'école de musique d'Auterive et Saori Sato, claveciniste, professeur et organiste bien connue à Toulouse car elle y collabore fréquemment avec l'orchestre de chambre.

Ils accompagnaient une dizaine d'enfants qui jouent habituellement sur instruments baroques et ont découvert et joué sur notre orgue romantique. Ce fut un joli moment d'échanges initiant un projet plus audacieux pour l'an prochain.

Le 21 juillet, Vincent Feuvrier, organiste titulaire du temple du Salin à Toulouse, Kéridwen Codet, violoniste et M-France Calmels, mezzo soprano ont joué et chanté des œuvres virtuoses des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Nous vous donnons **rendez-vous le 21 septembre pour la journée du Patrimoine** que vous découvrirez en consultant les liens internet : <https://openagenda.com/fr/jep-2024-occitanie/events/visite-guidee-du-village-et-de-leglise-3810533> et <https://openagenda.com/fr/jep-2024-occitanie/events/concert-orgue-et-voix-2227806>.

Cours de danses à Salles sur l'Hers

Des cours de danses : rock, batchata, salsa et d'autres danses en fonction des envies, seront proposés courant septembre à Salles sur l'Hers par le centre social et culturel, chaque mercredi soir à partir de 18h30/19h avec Patrick Verrié, professeur de danse.

Ils s'adressent à tous à partir de 15 ans et pour tous niveaux. Pour un tarif de 180 euros l'année (payable en 3 fois, 60€/trimestre donnant accès à 3 heures de danse par semaine)

N'hésitez pas à vous renseigner et vous faire connaître auprès de l'Association Énergie de la Piège si vous êtes intéressés.



Contact : 04.68.60.38.98 et/ou accueil@energiespiege.org

Les gestes qui sauvent



Avec l'appui des espaces Seniors du département de l'Aude, nous proposons un atelier de 4 séances de 3 heures pour apprendre les gestes de premiers secours.

Avec les conseils d'un formateur-secouriste, vous allez découvrir comment agir et réagir face aux différents dangers de la vie courante.

Dates : les 10, 17, 24 septembre et 1^{er} octobre 2024, de 9h00 à 12h00. Ateliers gratuits sur inscription à l'espace seniors du Lauragais. Animé par Mr Marc RAMIRES (MSA service grand sud).

Contact : 04.68.23.71.90

Manifestations à venir

A retenir pour le mois de septembre :

- **6 et 7 septembre** : Arts de rue, Musique & Expo « **Saint Michel de l'Art** » organisé par l'association La Marela.
- **27, 28 et 29 septembre** : **Fête locale** organisée par le Comité des fêtes de Saint-Michel-de-Lanès.

Ambiances créatives, artistiques et joyeuses assurées !! Nous vous y attendons nombreux !

Bel été à toutes et tous !!

La Marela : « Bal de l'été »

Malgré une météo défavorable, la toute 1^{ère} édition du "Bal de l'été" organisée par la Marela a remporté un succès fou !

Sous les sons du groupe de musique traditionnelle "Un pas de côté", la halle joliment décorée pour l'occasion s'est transformée en piste de danse où petits et grands, initiés ou novices se sont laissés gagner par la magie de la danse : l'ambiance était joyeuse et bienveillante !

La soirée s'est poursuivie par une animation des DJ's d'Okoumé qui, dans un autre style ont continué à entretenir l'ambiance sous la halle pour clôturer cette belle fête qui, avec un jour de décalage, célébrait la musique à Saint-Michel.



Rendez-vous l'année prochaine pour la 2^e édition !

Comité des fêtes : Nouvelle équipe

Toute l'équipe du nouveau comité des fêtes vous remercie pour votre engouement et votre présence !!!

Déjà 22 bénévoles, deux vide-greniers formidablement réussis, merci, merci, merci. On vous prépare encore de belles surprises pour la **fête locale. Réservez votre week-end des 27, 28, 29 septembre !!!** Et n'hésitez plus, venez nous rejoindre... de 16 à 99 ans !!! Afin que notre village rayonne de gaieté !!

Contact : Clément 06.21.75.41.75

Yoga

L'association Clé yoga vous propose 2 cours les jeudis : 9h30 à 10h45 et 19h à 20h15.

Reprise des cours le jeudi 5 Septembre. Le premier cours faisant office de cours d'essai. Des stages mensuels sont proposés les samedis sur une thématique.

250 euros/an. Possibilité de régler au mois, au trimestre, au cours.

Renseignements : Isabelle 06.37.83.46.41 et/ou yogaisa31@gmail.com



Cours de Fitness et Pilates

Les cours reprennent en septembre avec un changement d'horaire. Ils se dérouleront le lundi de 18h15 à 19h15 (cours adaptés à tous).

Contact : Dominique 06.24.32.08.75

Gym séniors

Reprise le 9 septembre 2024 : retrouvez l'activité Gym Santé proposée par l'Association MA VIE, tous les lundis de 11h à 12h, sous la halle !

Au programme : renforcement musculaire, souplesse et étirements, équilibre, mémoire... de quoi prendre soin de sa santé tout en passant un bon moment. Séances adaptées à chacun, ouvertes à tous et à toutes.

2 séances d'essais sans engagement.

Pour information, l'animatrice Malory part vers de nouvelles aventures. Nous avons trouvé une remplaçante qui viendra se présenter à la rentrée.

Renseignements et inscriptions : 06.15.83.69.27 ou sur place directement.



Moustiques tigre



Vous trouverez sur le site internet de la mairie, une documentation de l'ARS recensant conseils et bons gestes à adopter, mais aussi comment reconnaître un moustique tigre et aménager votre lieu de vie afin d'en éviter la prolifération.

Déchèterie de Salles sur l'Hers

Le Smictom Ouest Audois vous informe que de nouveaux horaires concernant l'Espace Écologique de Salles sur l'Hers vont être mis en place à partir de 15 juillet afin de fluidifier la venue des administrés. Les horaires d'ouverture seront :

- **MARDI et JEUDI : 14h à 17h**
- **SAMEDI : 8h à 12h et 14h à 17h**



Etat civil (1^{er} semestre 2024)

Naissance :

Loëvan, Elio, Bruno RIBET né le 18 mars 2024

Mariages :

Marion ALBERT et Cédric CHARREAU le 22 juin 2024
Cécile, Marie, Anaïs GAUBERT et Laurent, Christophe, Frédéric FABRE le 29 juin 2024

Décès :

Aimé DUFAUD décédé le 6 juin 2024

Le saviez-vous ?

Le conseil municipal de Saint-Michel-de-Lanès sous le Second Empire

Après l'introduction ci-dessous, qui est un simple rappel historique, nous décrirons dans la future gazette les modalités et les résultats des votes intervenus dans la commune en 1851 et 1852.

Le **coup d'État du 2 décembre 1851** est l'acte par lequel, en violation de la légitimité constitutionnelle, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française depuis trois ans, conserve le pouvoir à quelques mois de la fin de son mandat, alors que la Constitution de la Deuxième République lui interdisait de se représenter.

Le matin du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte édicte six décrets proclamant la dissolution de l'Assemblée nationale, le rétablissement du suffrage universel masculin, la convocation du peuple français à des élections et la préparation d'une nouvelle constitution pour succéder à celle de la Deuxième République. Cette dernière, proclamée en février 1848 aura duré moins de quatre ans.

La situation de décembre 1851 est la conclusion non seulement des difficultés que la Deuxième République rencontra pour s'imposer, mais aussi d'un conflit de trente mois avec le parti de l'Ordre, qui détient la majorité au Parlement. Ce coup d'État marque la victoire des bonapartistes autoritaires.

Face à la légalité constitutionnelle, à laquelle se raccrochent les défenseurs de la République, les bonapartistes préfèrent opposer le suffrage universel, considéré par eux comme une autorité supérieure à celle de la Constitution, et la confiance directe manifestée par le peuple comme seule source de légitimité.

Conformément à son appel au peuple, Louis-Napoléon rétablit le suffrage universel, et convoque les Français à approuver son action et les réformes annoncées par un plébiscite les 20 et 21 décembre. Moins d'un an plus tard, le 2 décembre 1852, à la suite d'un autre plébiscite, le Second Empire est établi, Louis-Napoléon Bonaparte devenant « Napoléon III, empereur des Français » (d'après Wikipedia).

On retiendra que la date du 2 décembre choisie pour le coup d'État n'est pas innocente. Elle a pour but de rappeler les heures glorieuses du règne de Napoléon I^{er}, oncle de Napoléon III, qui, le 2 décembre 1804, s'était fait couronner empereur et qui, le 2 décembre 1805, avait remporté la célèbre bataille d'Austerlitz, chef d'œuvre de tactique militaire.

A suivre...